

ABGF 2009

Janvier 2009

ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE
POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Budget en bref

Au-delà de la crise : Un budget pour un avenir fort et durable

Introduction

La crise économique mondiale — que tous considèrent comme la plus dangereuse depuis la Dépression des années 30 — touche actuellement le Canada, comme en témoignent les sombres statistiques qui commencent à arriver. Dans les deux derniers mois de 2008, l'économie canadienne a perdu plus de 100 000 emplois à temps plein. Les faillites personnelles sont à la hausse, le marché de l'habitation commence à fléchir, et le pire est à venir.

Même si la situation est en ébullition et que l'avenir du Canada repose sur nombre de facteurs inconnus, quelques facteurs deviennent plus clairs. Plus particulièrement, la façon dont les pays régissent leur économie évolue rapidement. Les principes orthodoxes économiques qui faisaient des gouvernements des acteurs secondaires tout en vénérant la sagesse du marché libre sont maintenant devenus l'idéologie officielle passée.

Le défi immédiat qui se pose pour le gouvernement consiste à stabiliser les marchés de crédit et à injecter une demande

suffisante dans l'économie pour compenser l'effondrement de la consommation et des placements des particuliers jusqu'à ce que la reprise s'amorce. Les organismes internationaux incitent les gouvernements, surtout ceux qui affichent un bilan financier relativement solide avec l'extérieur, comme le Canada, à délier les cordons de leur bourse, à investir dans leurs ressources humaines et à rapidement et massivement injecter des deniers publics pour neutraliser le rétrécissement de l'économie privée.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2009 aborde la crise économique sous deux aspects : une injection immédiate au moyen d'un programme de stimulation financière de deux ans afin de susciter une reprise de l'économie, et un plan pour renforcer l'assise économique du Canada à long terme.

L'ABGF établit une nouvelle orientation pour le Canada. Deux principes sont absolument essentiels pour aller de l'avant. Le premier consiste à redonner au gouvernement fédéral son leadership. Il est inacceptable dans la nouvelle réalité politique de se doter d'un gouvernement de *laissez-faire* axé

TABLEAU 1 Résumé des mesures de l'ABGF

	2008–2009	2009–2010	2010–2011
Revenus (\$millions)			
Scénario de référence	239 367	231 693	229 175
Mesures fiscales de l'ABGF		-4 729	-3 305
Effet de stimulation		11 270	12 276
Total	239 367	238 235	238 146
Dépenses (\$millions)			
Scénario de référence	208 095	218 290	226 800
Mesures de l'ABGF		31 926	26 904
Total	208 095	250 216	253 704
Frais de la dette	31 500	33 063	36 415
Solde (déficit)	(228)	(45 045)	(51 974)
Dette de clôture (déficit accumulé)	455 966	501 011	552 984
Recettes/PIB	15,3%	14,7%	14,0%
Solde du budget/PIB	0,0%	-2,8%	-3,0%
Dette fédérale/PIB	29,1%	30,9%	32,4%

sur la passivité (sauf pour discipliner le marché et soutenir les dépenses militaires).

Le second principe prône pour le gouvernement fédéral une nouvelle capacité financière. Les réductions massives d'impôts, qui ont surtout profité aux membres les plus affluents de notre société, ont fait du Canada un pays faiblement taxé au sein du monde industrialisé et ont transformé le régime d'impôt progressif du Canada en un système régressif. Les infrastructures et les services publics, qui sont essentiels à une économie productive et d'où proviennent les énormes avantages qu'en tirent la très grande majorité des Canadiens, ont radicalement été affaiblis.

Il est temps pour le gouvernement de faire les choses en grand. Il est temps d'établir un nouveau paradigme qui fera en sorte que l'économie, dès qu'elle se remettra de son choc actuel, travaillera pour la majorité et non pas simplement pour une puissante minorité. Cette année, l'ABGF s'articule autour de la solidarité sociale : les gens s'entraident et reprennent contrôle de l'outil le plus puissant à leur disposition, leur gouvernement; les plus vulnérables ne sont pas délaissés; les groupes, les secteurs et les régions font tous partie de l'effort collectif; et tous ont à cœur le succès de l'économie.

Cadre macroéconomique et financier

Le 6 janvier 2009, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral publiait le premier de ses plans de stimulation financière sous le titre *Leadership des temps difficiles*. Le texte intégral de l'ABGF présente le programme complet de stimulation financière de deux ans, le situe dans un cadre financier et l'insère dans un plan de restructuration à long terme.

Le budget fédéral axé sur le statu quo débouchera sur un déficit en 2009–2010, sinon l'année précédente. Par rapport aux autres pays du G7, le fardeau de la dette du Canada (dette/PIB) est de loin le moins élevé. Bénéficiant d'une série ininterrompue de surplus financiers et d'excédents de son compte courant depuis une dizaine d'années, le Canada est très bien placé pour lutter contre la récession mondiale dans le cadre d'un plan international coordonné.

Le Canada fait face à la récession de 2009 avec une fonction publique amoindrie. En 2007–2008, les recettes fédérales représentaient 15,8 % du PIB, ce qui est très peu en regard des années passées et qui reflète bien la priorité accordée depuis quelques années aux réductions d'impôts.

Le gouvernement fédéral a été lent à admettre que l'économie se détériorait. L'ABGF met de l'avant un plan de stimulation imposant, qui injecte 36,7 milliards de dollars (2,3 % du PIB) dans l'économie du Canada en 2009–2010, et un montant un peu plus bas en 2010–2011. Ce plan relance l'économie

TABEAU 2 Effets du programme de stimulation et de l'emploi

	2007	2008	2009	2010
Scénario de référence				
Chômage	6,0%	6,6%	7,4%	8,0%
Chômeurs (en millions)	1,009	1,209	1,356	1,466
Au travail (en millions)	16,866	17,111	16,964	16,854
PIB (\$millions)	1 535 646	1 566 359	1 566 359	1 605 518
Croissance du PIB nominal	5,9%	2,0%	0,0%	2,5%
Scénario de stimulation				
Chômage	6,0%	6,6%	6,5%	6,9%
Chômeurs (en millions)	1,009	1,209	1,216	1,308
Au travail (en millions)	16,866	17,111	17,434	17,566
PIB (\$millions)	1 535 646	1 566 359	1 620 636	1 706 107
Croissance du PIB nominal	5,9%	2,0%	3,5%	5,3%

de 3,5 % dans la première année et 2,8% dans la deuxième, atténuant ainsi le ralentissement et jetant les bases d'une nouvelle expansion économique durable.

Les mesures budgétaires de l'ABGF destinées à stimuler l'économie canadienne auront bien entendu pour effet d'augmenter le déficit. Cependant, le gouvernement fédéral récupérera une partie du coût intégral de ces mesures par une hausse des recettes fiscales et une diminution des dépenses. Le fardeau de la dette fédérale (la dette en proportion du PIB) passera de son niveau actuel de 29,1 % à 32,4 % d'ici la fin de 2010–2011, si l'on se fie au scénario de dépense de l'ABGF. Même si ce taux est légèrement en hausse, le Canada affiche toujours facilement un des plus faibles rapports dette/PIB des pays du G7.

Si les mesures préconisées par l'ABGF étaient appliquées, le chômage officiel augmenterait, mais à un taux moins rapide que dans le scénario de référence. Les efforts de stimulation du gouvernement ont pour effet de créer et de maintenir plus de 400 000 nouveaux emplois, neutralisant ainsi les emplois perdus dans le secteur privé. Dans le scénario de référence, un nombre beaucoup plus élevé de travailleurs incapables de trouver du travail abandonnent simplement leur recherche d'emploi et ne figurent donc pas parmi les « chômeurs ».

Le plan de stimulation de l'ABGF ne propose pas de réductions générales de l'impôt sur le revenu des particuliers ni d'ailleurs de celui sur le revenu des sociétés. Ces réductions ont très peu d'effets de stimulation par rapport aux dépenses publiques. De plus, la plupart des réductions d'impôts profitent surtout aux riches. Les réductions permanentes d'impôts sont

tout particulièrement inefficaces et, pire, elles diminuent les recettes dont le gouvernement aurait besoin pour éviter un déficit structurel à long terme.

Avec la crise économique mondiale à nos portes et notre capacité financière amoindrie, les déficits sont pratiquement incontournables. Toutefois, grâce à des mesures de dépense sélectives conçues pour maximiser l'effet de dollars stimulateurs, le gouvernement fédéral peut garder les Canadiens et Canadiennes au travail et dépanner notre économie jusqu'à la reprise qui surviendra tôt ou tard.

Fiscalité

Depuis une dizaine d'années, les réductions d'impôts sapent la capacité du régime fiscal de répondre à ces objectifs. Le programme de stimulation financière amène le gouvernement à injecter plus d'argent dans l'économie sous forme de dépenses qui proviennent de ses recettes fiscales. Dans ce contexte, il serait improductif de lever immédiatement par une augmentation des impôts les sommes que nous avons besoin de dépenser.

Les réductions d'impôts sont un moyen bien médiocre de stimuler l'économie. Cet argent stimule l'économie uniquement s'il est dépensé. Toutefois, la plupart des réductions d'impôts profitent surtout aux riches, qui, plus que le citoyen moyen, ont la capacité d'épargner et de payer leurs dettes.

Une façon de prévenir les déficits structurels tout en stimulant l'économie consiste à mettre en place des mesures fiscales qui généreront des recettes élevées à mesure que l'économie

reprendra des forces, sans accroître indûment la perception fiscale pendant la récession.

Cette année, l'ABGF :

- réintroduirait un taux de TPS de 6 % à compter du 1^{er} juillet 2011;
- maintiendrait le CELI de 5 000 \$ accordé à chaque Canadien le 1^{er} janvier 2009, sans toutefois l'augmenter dans les années à venir;
- imposerait la pleine valeur des options sur titres aux employés lorsqu'elles entreraient en vigueur le 1^{er} juillet 2011;
- bloquerait à 20 000 \$, qui est le montant maximal prévu actuellement pour l'année d'imposition 2008, les cotisations annuelles maximales à un REER;
- réintroduirait le 1^{er} juillet 2011 le taux d'impôt des sociétés de 21 % et la surtaxe des sociétés de 1,12 % entrés en vigueur entre 2004 et 2007.

Populations autochtones

Par rapport à ce que le Canadien moyen reçoit en programmes et subventions, les fonds consentis aux gouvernements des Premières nations sont minimes. Pour cette raison, la santé et la sécurité des citoyens des Premières nations sur les réserves sont sérieusement compromises. De plus, par habitant, les enfants des Premières nations sont surreprésentés dans les organismes de protection de la jeunesse, puisqu'ils sont à peu près 15 fois plus nombreux que les enfants non autochtones.

Le gouvernement fédéral a décidé de répudier l'engagement que le premier ministre et tous les premiers ministres provinciaux avaient pris de promouvoir le leadership national des peuples autochtones dans l'entente de 2005 connue sous le nom d'Accord de Kelowna. En plus de cette répudiation, le budget total des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a diminué de 3,5 % entre 1999 et 2004 lorsqu'on tient compte de l'inflation et de la croissance de la population, en raison d'un plafonnement des dépenses de 2 %.

- L'ABGF investira donc 829 millions de dollars sur trois ans, ou 276 millions de dollars par année, pour éliminer le manque à gagner causé par ce plafond de 2 %.
- L'ABGF alloue 5 milliards de dollars sur cinq ans aux Premières nations et aux collectivités autochtones qui vivent

à l'extérieur ou à l'intérieur des réserves, afin de répondre aux besoins énoncés dans l'Accord de Kelowna.

- L'ABGF alloue 388 millions de dollars sur trois ans aux familles des Premières nations pour les aider à prendre soin de leurs enfants à domicile et dans leur collectivité.
- L'ABGF affecte 342 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin de favoriser la participation des Premières nations à la prise de décision environnementale et d'aider les collectivités des Premières nations à aborder les problèmes du changement climatique et à s'y adapter.
- L'ABGF attribuera plus de 122 millions de dollars sur trois ans aux peuples autochtones dans les centres urbains, en plus des subventions destinées aux centres d'amitié.

Agriculture et sécurité alimentaire

Bien que la crise économique actuelle soit récente, beaucoup prétendent que l'agriculture au Canada est en crise depuis une trentaine d'années. Entre 1974 et 2001, le revenu brut des fermes canadiennes a triplé pendant que le revenu net affichait une baisse réelle, du fait que les agriculteurs étaient coincés entre des fournisseurs de matières premières et des acheteurs de produits qui n'ont pas cessé de se regrouper et de prendre de la force. Cette situation provoque depuis ce temps un exode des agriculteurs hors de leurs terres.

Ce budget propose les augmentations suivantes :

- 100 millions de dollars sous forme de subventions directes et sélectives aux producteurs bovins, et possibilité de 50 millions de dollars pour chacune des deux années suivantes, afin de contrer l'exode des agriculteurs et d'élaborer des stratégies pour stabiliser l'industrie.
- 60 millions de dollars à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cette somme servirait exclusivement à subventionner les producteurs à faible revenu qui font la transition vers des cultures biologiques homologuées, de même qu'à promouvoir l'étiquette biologique ACIA auprès des consommateurs canadiens.
- 75 millions de dollars pour la création de centres de recherche « biorégionaux » au pays, auxquels s'ajouteraient 150 millions de dollars dans les deux années suivantes pour favoriser l'adoption de technologies souples et la création de réseaux alimentaires locaux.

- 65 millions de dollars à la Commission canadienne des grains afin d'assurer un financement plus prévisible et plus stable, diminuant par le fait même sa dépendance à l'égard des redevances payées par les utilisateurs. De cette manière, la CCG protégerait les producteurs tout en maintenant la qualité du blé canadien.

Garde et apprentissage des jeunes enfants

Outre qu'elle est une composante clé de l'objectif ultime d'égalité pour les femmes sur le marché du travail, la garde des enfants est critique à la sécurité socioéconomique de *tous* les Canadiens et Canadiennes. Des services de garde de qualité favorisent des enfants et des familles en santé, des collectivités plus fortes et plus complètes et enfin une économie saine et productive.

Plus important encore, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants représentent un atout pour les enfants qui y ont accès. Une éducation et des soins stimulateurs tant à domicile qu'au sein de la collectivité jettent les bases de la santé, de l'apprentissage et du perfectionnement des compétences tout au long de la vie.

Les garderies réglementées peuvent accueillir moins de 20 % des enfants du Canada, même si les trois quarts des mères de jeunes enfants sont sur le marché du travail. À l'extérieur du Québec, les parents canadiens comptent, dans le monde, parmi ceux qui déboursent le plus pour la garde de leurs enfants.

- L'ABGF augmentera de 8 % la Prestation fiscale canadienne pour enfants afin qu'elle atteigne en moyenne plus de 3 100 \$ par année; cette mesure aura un impact de 612 millions de dollars sur le budget en 2009–2010 et 2010–2011.
- L'ABGF augmentera de 15 % la Prestation nationale pour enfants afin qu'elle atteigne en moyenne 1 800 \$ par année; cette mesure aura un impact sur le budget de 637 millions de dollars par année.
- L'ABGF transférera aux programmes de garderie des provinces une somme supplémentaire de 2,2 milliards de dollars en 2009–2010 et de 2,8 milliards de dollars en 2010–2011, afin que ces paiements atteignent 5 milliards de dollars par année d'ici à 2013.

Villes et collectivités

Les collectivités locales seront les premières à subir le ralentissement économique. Le plan de stimulation de l'ABGF repose fortement sur les infrastructures municipales pour qu'elles alimentent le moteur de croissance et redonnent du travail aux Canadiens pendant la récession à venir.

- L'ABGF investira 6,57 milliards de dollars dans les infrastructures des municipalités, un des éléments importants du plan de stimulation en 2009–2010.
- Une somme supplémentaire de 5,1 milliards de dollars en 2009–2010 et de 6,0 milliards de dollars en 2010–2011 sera investie dans un Fonds des infrastructures vertes. De cette somme, 3,65 milliards de dollars seront consacrés à l'eau et aux eaux usées.
- L'ABGF augmentera les subventions fédérales au transport en commun pour qu'elles atteignent jusqu'à 2 milliards de dollars par année.

Dans son budget de 2007, le gouvernement conservateur a affecté une somme de 1,25 milliard de dollars à un fonds des partenariats publics-privés afin de subventionner la privatisation de biens publics. L'ABGF éliminerait ce gaspillage des fonds publics et créerait plutôt une agence de financement des biens publics pour aider les provinces, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes publics (y compris les hôpitaux et universités) à obtenir des fonds à moindre coût pour des infrastructures publiques.

- L'ABGF doublera les fonds accordés par les provinces aux collectivités dans la Fiducie de développement communautaire, afin qu'ils atteignent 2 milliards de dollars.
- L'ABGF établira un ministère fédéral des Collectivités cha-peauté par un ministre de premier plan, comme le décrivait l'ABGF 2008.
- L'ABGF éliminera le bureau fédéral des partenariats publics-privés pour créer à la place un bureau des biens publics par l'entremise du ministère des Collectivités, afin d'aider les collectivités à maximiser les avantages des biens publics.
- L'ABGF mettra en place une stratégie fédérale visant à maximiser les avantages environnementaux, économiques et sociaux associés aux marchés publics du gouvernement fédéral.

- L'ABGF introduira de nouveaux programmes de développement économique communautaire (DEC) en rétablissant et en augmentant les fonds destinés à l'Initiative de l'économie sociale que le gouvernement conservateur avait annulée. Il s'agirait presque du double de la somme de 132 millions de dollars qui avait été affectée précédemment.

Communications pour le développement social et économique : une stratégie d'inclusion nationale

Depuis les vingt dernières années, la politique des télécommunications est façonnée par une stratégie industrielle elle-même liée à l'innovation technologique et à la compétitivité. Pour cette raison, des règlements ont été abandonnés et, du même coup, une vision nationale de l'importance du secteur pour l'identité et la prospérité canadiennes.

Pour que le Canada rétablisse sa position aux échelons national et international, il doit se doter d'une stratégie nationale de développement social et économique qui repose sur une connectivité universelle à large bande. Cette stratégie exigera en plus de nouveaux investissements dans des programmes communautaires qui aident les Canadiens et Canadiennes à utiliser efficacement les nouvelles technologies ainsi que dans un processus continu de consultation par lequel les besoins diversifiés des collectivités sont pris en compte.

- L'ABGF investira 2 milliards de dollars sur cinq ans dans un projet d'infrastructures pancanadien destiné à étendre la connectivité à large bande aux régions rurales.
- L'ABGF investira 250 millions de dollars sur trois ans à la création et au renforcement de sites du Programme national d'accès public.
- Une somme de 750 000 \$ sera réservée pour étudier et vérifier la connectivité à large bande dans les collectivités et pour satisfaire aux exigences.

Culture et arts

La culture et les arts apportent une contribution importante à l'économie canadienne; cependant, ce n'est pas la seule raison qui devrait inciter le gouvernement fédéral à accorder à ce secteur un soutien prioritaire. Le secteur des arts et de la culture affiche l'un des plus forts pourcentages de travailleurs autonomes (25 %) dans l'économie canadienne et il se compose d'un grand nombre d'activités créatives différentes, allant de la

radiodiffusion à l'édition de livres jusqu'aux arts du spectacle, à l'enregistrement musical et sonore, au film, à la vidéo et aux nouveaux médias.

L'ABGF prendra les mesures suivantes :

- Promouvoir les artistes et le matériel culturel canadiens à l'échelle internationale.
 - Mis en œuvre par des programmes qui remplaceront Routes commerciales et PromArt : 30 millions de dollars par année.
- Créer des programmes de formation de prochaine génération dans le domaine des nouveaux médias, de la radiodiffusion, des arts et de la planification de la relève : 22 millions de dollars par année.
- Investir dans des programmes importants destinés à produire un solide contenu canadien (cela fait partie du plan de stimulation de l'ABGF).
 - Fonds canadien de télévision : 150 millions de dollars (avec contrepartie de 150 millions de dollars du secteur privé pour un impact total de 300 millions de dollars)
 - Fonds des nouveaux médias : 14,5 millions de dollars par année
 - Politique nationale des musées : 75 millions de dollars

Défense

Les dépenses militaires du Canada ne cessent d'augmenter en flèche depuis que le gouvernement a décidé comme jamais auparavant d'accroître sa puissance militaire sous forme de soldats et d'équipement, et aussi depuis que le Canada entreprend sa huitième année coûteuse de combats en Afghanistan, une guerre dont il ne sortira vraisemblablement aucun gagnant et qui continue à coûter des vies humaines et des milliards de dollars. En parallèle, les représentants de la défense dépensent sans compter pour remplacer l'équipement actuel et ajouter de nouvelles capacités militaires.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral recommande ce qui suit :

- Étant donné la détérioration de la situation en Afghanistan et le lourd fardeau pour le Canada que représentent ses soldats tués et blessés, que le gouvernement fédéral amorce un retrait de ses troupes, ce qui ferait économiser 525 millions de dollars en 2009–2010 et 1,1 milliard de dollars en 2010–2011.

- Que le Canada retarde l'achat de matériel militaire jusqu'à ce que les Canadiens et Canadiennes aient repris des forces, et qu'il affecte les économies ainsi réalisées à des projets destinés à remettre les Canadiens et Canadiennes au travail. Les économies attendraient 100 millions de dollars en 2009–2010 et 262 millions de dollars en 2010–2011.

Assurance-emploi

Un régime d'assurance-emploi décent est nécessaire en période de récession, non pas simplement pour servir de coussin aux chômeurs, mais pour consolider les salaires des travailleurs et ainsi empêcher une spirale descendante sur le marché du travail. Lors de la dernière récession en 1991, un peu moins de 80 % des travailleurs étaient admissibles à l'AE. Aujourd'hui, ce pourcentage est inférieur à 40 %. Les mesures suivantes auront pour but de mieux préparer le système à recevoir comme il se doit la prochaine vague de chômeurs.

- L'ABGF augmenterait le niveau des prestations de 55 % à 60 % des gains assurés. Le coût estimé de cette mesure est de 1,8 milliard de dollars.
- L'ABGF calculerait pour tout le monde le montant des prestations d'après les 12 meilleures semaines de salaire, une mesure estimée à 300 millions de dollars.
- L'ABGF diminuerait les critères d'entrée à 360 heures, une mesure qui s'établit à 504 millions de dollars.
- La période d'attente de deux semaines serait éliminée, une mesure qui coûterait 765 millions de dollars.
- L'ABGF étendrait les prestations à 50 semaines par année dans toutes les régions.
- L'ABGF affecterait par l'entremise du programme d'assurance-emploi une somme de 600 millions de dollars pour améliorer la formation des travailleurs, dont 200 millions de dollars aux travailleurs de la santé.

Protection du climat, de la nature et de l'eau : intégration des stratégies environnementales et économiques

Le Canada doit prendre des mesures urgentes pour réduire les risques que pose le changement climatique et, du même coup, profiter des immenses occasions qu'offrent l'énergie renouvelable de faible impact et l'efficacité énergétique. Le Canada

doit faire des changements positifs pour bâtir une économie verte par des investissements dans ses infrastructures et une stratégie industrielle. De telles mesures aideront à créer des centaines de milliers de nouveaux emplois verts.

- L'ABGF adoptera un système de plafonnement et d'échange des droits d'émissions de gaz à effet de serre pour les gros pollueurs en 2011, qui deviendra rapidement le mécanisme de vente de tous les permis d'émission.
- L'ABGF mettra en place une taxe sur le dioxyde de carbone en 2011 comme première mesure importante visant à intégrer des valeurs environnementales dans les prix du marché pour les consommateurs et les petites entreprises. Les recettes provenant de la taxe carbone ainsi que des systèmes de plafonnement et d'échange serviraient au remboursement des taxes sur l'énergie verte, à l'efficacité énergétique, aux infrastructures vertes, à l'énergie renouvelable, à l'adaptation de l'industrie et à d'autres mesures conçues pour aider à mettre en place une économie plus verte.
- L'ABGF investira 150 millions de dollars en 2009–2010 et 75 millions de dollars en 2010–2011 dans les rénovations de maisons de propriétaires à faible revenu.
- Les travailleurs et travailleuses qui perdent leur emploi à cause de l'implémentation de Kyoto doivent se faire offrir d'autres options, surtout dans les secteurs qui connaissent une croissance généralisée. L'ABGF créera des programmes de transition pour les travailleurs et travailleuses déplacés afin que la population active canadienne dispose des compétences dont elle a besoin pour soutenir une économie plus verte.

À long terme, la santé des sociétés humaines, et notamment celle de l'économie, repose sur la santé à long terme des écosystèmes naturels. Face aux pressions sans précédent exercées par le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux, le Canada doit prendre des mesures fermes pour préserver nos écosystèmes marins et terrestres. Depuis deux ans, le gouvernement fédéral prend des mesures concrètes en vue de l'établissement d'un réseau de zones protégées.

L'ABGF investira 174 millions de dollars par année aux fins suivantes :

- établir un système national des zones marines protégées au Canada d'ici 2012, mettre en œuvre des plans intégrés de gestion des océans et terminer les évaluations envi-

ronnementales régionales dans chacun des océans du Canada;

- achever les travaux relatifs aux systèmes terrestres des parcs nationaux du Canada, des réserves nationales d'espèces sauvages et des sanctuaires d'oiseaux migrateurs, et veiller à leur protection à long terme; et
- accroître les incitatifs du Cadre stratégique pour l'agriculture afin de protéger les biens et services écologiques sur les terres agricoles.
- L'ABGF lancera un plan pour rétablir, protéger et améliorer l'environnement du bassin des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent, une mesure qui coûtera 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, ou 360 millions de dollars par année.

L'eau

L'ABGF reconnaît que l'accès à l'eau est un droit humain en l'incorporant dans les lois du pays, en reconnaissant les droits existants des communautés autochtones à l'utilisation de l'eau, et en appuyant l'importance de l'eau dans le droit international.

Dans le cadre de l'ABGF, des sommes de 3,7 milliards de dollars en 2009–2010 et de 3,1 milliards de dollars en 2010–2011 seront investies dans un Fonds national de l'eau pour les municipalités.

Une somme supplémentaire de 150 millions de dollars sur deux ans serait consacrée à la formation et à l'agrément d'exploitants d'usines de traitement de l'eau, ainsi qu'à des programmes de conservation de l'eau.

L'ABGF établira des normes nationales applicables sur l'eau potable, qui comprendront un programme de formation pour les travailleurs et travailleuses et des crédits réservés à l'amélioration des infrastructures.

L'ABGF mettra en place un plan de lutte contre la pollution de l'eau.

L'ABGF mettra en place une réglementation plus sévère à l'égard des embouteilleurs d'eau.

L'ABGF attribue une somme de 50 millions de dollars sur deux ans pour :

- la recherche et l'information sur les impacts du changement climatique sur les bassins hydrographiques et les infrastructures;

- le renouvellement et le financement du Programme de réduction des dommages causés par les inondations;

- la planification de mesures en cas de sécheresse et d'inondation et le soutien des collectivités autochtones.

L'ABGF interdira les exportations d'eau en vrac et mettra en place un plan visant à étendre et à améliorer la recherche et la capacité en ce qui concerne l'eau, le traitement de l'eau, la conservation et les incidences du changement climatique sur les bassins hydrographiques.

L'ABGF investira une somme de 355 millions de dollars sur deux ans afin d'étudier la contamination potentielle par les sables bitumineux, de participer au programme mondial de surveillance continue de l'environnement, d'augmenter le nombre de stations de surveillance de l'eau et la formation, et enfin d'élaborer un cadre de qualité de l'eau pour les provinces et les collectivités.

Soins de santé

Une économie forte est essentielle à un système de santé robuste et durable. Parallèlement, les soins de santé sont un moteur économique important. C'est le troisième secteur économique en importance, employant plus de un Canadien sur dix, dont une majorité écrasante sont des fonctionnaires. De plus, les dépenses publiques en santé entraînent la création d'emplois secondaires dans beaucoup d'autres secteurs. En outre, le régime public de santé est l'un des principaux remparts qui protègent la population de la crise économique actuelle. En cette période de crise, il serait irresponsable pour le gouvernement du Canada d'abandonner l'assurance-santé aux intérêts du secteur privé.

- L'ABGF assurera la mise en vigueur de la *Loi canadienne sur la santé* et l'observation des accords courants à l'égard des transferts fédéraux.

- Un moratoire sera imposé sur la radiation des services hospitaliers médicalement nécessaires.

- Une nouvelle entente sur la réduction des temps d'attente sera négociée, et elle fera le lien entre les transferts fédéraux pour la réduction des temps d'attente et le recours à des fournisseurs de soins sans but lucratif ou subventionnés par l'État.

- L'ABGF affectera du régime d'assurance-emploi une somme de 200 millions de dollars par année pour appuyer le recyclage des travailleurs de la santé.
- L'ABGF augmentera le nombre de places dans les programmes professionnels de la santé et accordera une subvention égale à 50 % des frais de scolarité jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par année selon les besoins financiers, une mesure qui coûtera 100 millions de dollars en 2009–2010 et 150 millions de dollars en 2010–2011.
- L'ABGF mettra en œuvre les recommandations de la Commission Romanow touchant le besoin d'étendre le régime public de santé aux soins à domicile et aux soins de longue durée.
- L'ABGF réservera des sommes pour la mise au point d'un vaste programme législatif destiné à répondre aux besoins des travailleurs de la santé provenant de l'immigration.
- L'ABGF cherchera à éliminer les barrières culturelles et autres obstacles auxquels font face les Premières nations et les peuples autochtones.
- L'ABGF consacrerait 900 millions de dollars en 2009–2010 et 1 800 millions de dollars en 2010–2011 à la création d'une liste nationale de médicaments en prévision d'un régime d'assurance-médicaments plus robuste.
- L'ABGF confierait la propriété, le contrôle, la gestion et l'exploitation de tous les fonds pour les infrastructures du régime de santé à des organismes publics sans but lucratif qui seraient responsables des installations, de l'équipement et des services.
- Il y aurait lieu d'appuyer des efforts comme l'initiative mondiale Halte à la tuberculose afin de réduire les taux de tuberculose chez les peuples autochtones.

Habitation

Plus de trois millions de ménages canadiens vivent dans des logements précaires. Cette crise généralisée de logements abordables a pris naissance il y a deux décennies lorsque les stratégies nationales d'habitation de l'époque, qui avaient pourtant porté fruit, durent subir des diminutions de fonds et des réductions du nombre de logements.

Avant même que le tsunami économique mondial n'engloutisse le Canada en 2008, un nombre record de mé-

nages souffraient, et beaucoup d'autres seront engouffrés dans l'abysse du logement dans les mois à venir. La bonne nouvelle, c'est que les solutions (y compris de nouveaux investissements dans le logement abordable) ne profitent pas seulement à ceux qui ont besoin d'un logement, puisqu'elles auront aussi pour effet de créer de nouveaux emplois, de favoriser d'autres activités économiques et même d'accroître les recettes fiscales du gouvernement.

L'ABGF contribuera une somme de 7,5 milliards de dollars sur trois ans (2 milliards de dollars par année dans les nouveaux logements et 500 millions de dollars par année dans les surplus réinvestis de la SCHL).

Cette nouvelle réaffectation des dépenses permettra :

- la construction de 10 000 nouveaux logements abordables(ou plus) dans la première année;
- la construction de 15 000 nouveaux logements abordables (ou plus) dans la deuxième année;
- la construction de 20 000 nouveaux logements abordables (ou plus) dans la troisième année;
- l'affectation permanente de sommes plus importantes à la stratégie fédérale de lutte contre l'itinérance;
- l'affectation permanente de sommes plus importantes au programme fédéral de remise en état des logements;
- la création d'un programme national d'amélioration énergétique afin que les ménages à revenu faible et moyen puissent prendre des mesures de conservation de l'énergie d'usage domestique.

Immigration

L'immigration est extrêmement importante pour notre pays, le vieillissement de la population et la diminution du taux de natalité n'étant pas les moindres des raisons. D'ici une dizaine d'années, quelque huit millions de personnes, ou un Canadien sur cinq, auront pris leur retraite. De fait, dès 2007, Statistique Canada prévoyait que les immigrants représenteraient vraisemblablement la principale source des gains de population d'ici 2030. Les immigrants au Canada nous arrivent de plus en plus de l'extérieur des pays traditionnels d'Europe du Nord.

L'un des grands obstacles auxquels font face les immigrants est la juste reconnaissance de leurs études, titres, compétences et expérience. À l'autre extrémité de l'éventail des compétences, le programme des travailleurs temporaires représente

une transition très pernicieuse vers un cadre d'immigration qui favorise à tort la résidence temporaire plutôt que permanente pour les nouveaux arrivants.

- L'ABGF rétablira l'*Agence canadienne d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétence* et en augmentera le budget à 70 millions de dollars sur une période de deux ans.
- L'ABGF imposera un moratoire sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires et en effectuera une évaluation complète.
- L'ABGF mettra fin aux politiques d'immigration qui perpétuent l'injustice parmi les sexes et les classes.
- L'ABGF permettra aux immigrants qui entrent au Canada au moyen d'un permis de travail temporaire, peu importe la catégorie, de demander la résidence permanente et de faire entrer les membres de leur famille.

Développement international

Chaque jour sur la planète, 50 000 personnes meurent de causes liées à la pauvreté. Un autre groupe de 800 millions de personnes vont au lit chaque soir sans avoir mangé. Plus de un milliard de personnes vivent dans une situation de pauvreté extrême. Le VIH-sida, la malaria et la tuberculose sont des causes (et des effets) de la pauvreté puisque les personnes et les économies des pays touchés sont handicapées par ces maladies et d'autres. Si nous voulons atteindre la sécurité mondiale, nous devons nous attaquer à ces causes d'insécurité humaine.

En 2007, l'aide étrangère du Canada atteignait 0,28 % de notre revenu national brut (RNI), contre 0,34 % en 2005-2006, si l'on se fie aux chiffres du CAD de l'OCDE, c'est-à-dire moins de la moitié de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies.

L'ABGF établira un calendrier pour que l'aide publique au développement (APD) dans les dix prochaines années atteigne 0,7 % du RNI en 2018. Il faudra, pour accomplir ce but, affecter 322 millions de dollars en 2009-2010 et 718 millions de dollars en 2010-2011.

L'Economy internationale

Dès que la reprise sera amorcée, la communauté internationale devra prendre des mesures pour réformer l'architecture financière et économique mondiale. Elle devra repenser à fond les ententes sur le commerce international et les investissements; accroître l'imputabilité des systèmes de gouvernance

envers le public; établir de nouveaux mécanismes pour corriger les déséquilibres financiers et ceux du commerce international; resserrer la réglementation des marchés financiers dans le monde, surtout les fonds de couverture et les fonds de souscriptions privées; rendre les banques centrales davantage imputables; établir de nouveaux régimes d'imposition internationaux, comme des taxes sur les opérations financières, et mettre fin aux abris fiscaux outre-mer; enfin, établir de nouvelles structures et institutions pour lutter contre l'inégalité et la pauvreté et promouvoir le développement durable.

Il est temps de recréer les relations économiques sur le continent nord-américain d'une toute nouvelle façon qui avantagera les majorités populaires des trois pays. L'ABGF prendrait les mesures suivantes :

- Éliminer de l'ALENA les dispositions au titre des investissements qui donnent aux sociétés le droit de poursuivre un gouvernement en cas de perte de bénéfices, ce qui supprimerait leur pouvoir de grignoter de façon irréversible les politiques et règlements auxquels elles ne désirent pas se conformer.
- Exclure l'eau de l'ALENA et de tous les autres accords commerciaux.
- Renégocier les dispositions sur les politiques de l'énergie et des autres ressources, surtout la « clause de proportionnalité » qui oblige le Canada à exporter son pétrole et son gaz naturel vers les États-Unis, malgré les pénuries que de telles exportations nous causent.
- Protéger les travailleurs et travailleuses et l'environnement. En ce moment, l'ALENA favorise une course effrénée autant pour les travailleurs et travailleuses que pour l'environnement des trois pays.
- Donner plus de place aux politiques industrielles actives, c'est-à-dire des politiques qui favorisent la transformation intérieure des ressources; une plus grande utilisation des marchés publics locaux; ainsi que la mise en place de services publics de base, comme l'assurance-maladie et l'éducation, sans risque de contestation de la part d'investisseurs étrangers.

Recherches et études postsecondaires

En moyenne, les frais de scolarité des étudiants de premier cycle ont augmenté de 3,6 % par rapport à 2007-2008 pour

s'établir à 4 724 \$. Lorsqu'on les regroupe aux frais supplémentaires que la plupart des établissements demandent pour divers services afin de contourner la réglementation provinciale sur les frais de scolarité, les frais de scolarité obligatoires atteignent au total plus de 5 419 \$. Dans les programmes spécialisés comme la médecine et l'art dentaire, les étudiants doivent assumer des frais de scolarité plus de deux fois plus élevés, faisant ainsi augmenter dans les six chiffres la dette étudiante de bon nombre des professionnels de la santé de demain.

- Les nouveaux fonds de l'ABGF rétabliront les contributions fédérales en espèces à leurs niveaux d'avant 1992 en transférant aux provinces 200 millions de dollars en 2009–2010 et 400 millions de dollars en 2010–2011.
- L'ABGF réaffectera les fonds provenant des crédits fédéraux à l'éducation et aux frais de scolarité afin d'augmenter à 6 000 \$ par année les subventions aux étudiants.
- Consciente de l'importance des études indépendantes revues par les pairs, l'ABGF augmentera les budgets de base des conseils subventionnaires de 230 millions de dollars en 2009–2010 et de 200 millions de dollars en 2010–2011.
- Depuis les vingt dernières années, les subventions fédérales accordées aux arts, aux sciences humaines et aux chercheurs universitaires en sciences sociales ont été moins élevées que les subventions des conseils consacrées au génie et aux sciences. L'ABGF comblera l'écart dans les subventions à la recherche en attribuant au moins 50 % des nouveaux fonds de recherche au Conseil de recherches en sciences humaines.

Diminution de la pauvreté

Si le gouvernement fédéral ne prend pas rapidement des mesures décisives, la fragilité économique des ménages, des entreprises et des collectivités au Canada pourrait rapidement devenir l'une des plus profondes périodes de tourmente économique que le Canada a connues.

L'ABGF fait ressortir l'importance des programmes fédéraux susceptibles de prévenir ou de diminuer la pauvreté chez les personnes âgées, les travailleurs et travailleuses à faible revenu et les enfants, voire chez l'ensemble des ménages à faible revenu.

- L'ABGF augmentera de 15 % le Supplément de revenu garanti, faisant ainsi monter de 785 \$ par année la prestation supplémentaire moyenne que touchent les Canadiens et

Canadiennes âgés les plus pauvres au pays, une mesure qui coûtera 1,2 milliard de dollars par année. L'ABGF augmente de 15 % le Supplément de la prestation nationale pour enfants et de 8 % la Prestation fiscale pour enfants, une mesure qui coûte 612 millions de dollars et 637 milliards de dollars respectivement.

- Elle fait plus que doubler l'aide aux travailleurs à faible revenu, grâce à la Prestation fiscale pour le revenu gagné, en faisant passer la prestation à 1 000 \$ par année, une mesure qui coûte 661 millions de dollars par année. De plus, elle double pratiquement le crédit remboursable pour la TPS, le faisant ainsi passer de 369 \$ à 700 \$, une mesure qui coûte 3,3 milliards de dollars par année.
- Le programme de stimulation de l'ABGF propose aussi aux provinces un transfert novateur destiné à réduire la pauvreté, une mesure qui coûte 2 milliards de dollars au cours de la première et de la deuxième année.
- Le but de ce transfert fédéral de l'ABGF est de réduire de 25 % la pauvreté dans toutes les régions au cours des cinq prochaines années, surtout chez les groupes les plus vulnérables du Canada. Une telle mesure aurait pour effet de sortir 770 000 Canadiens hors de la pauvreté. Le transfert reposerait sur des points de repère spécifiques utilisés avec succès dans la lutte contre la pauvreté partout au pays.

Privatisation, partenariats publics-privés et marchés responsables

La privatisation est un élément essentiel d'une idéologie néolibérale qui favorise des gouvernements de taille réduite, des marchés libres, la déréglementation et l'individualisme. Mais lorsque l'État exploite les services et les infrastructures qui lui appartiennent, leur efficacité s'accroît, leurs coûts diminuent, leur qualité s'améliore et l'imputabilité s'accroît.

L'ABGF favorise des dépenses publiques ciblant directement les entreprises canadiennes et les travailleurs et travailleuses canadiens, où la gestion et la coordination des investissements pour les infrastructures sont confiées à des fonctionnaires à chaque palier de l'administration publique.

Le gouvernement Harper a récemment indiqué qu'il avait procédé à un examen de programmes de dépense d'une valeur de 13,6 milliards de dollars en 2007 et de 25 milliards de dollars en 2008, et des dépenses ministérielles estimées à plus de 60 % en 2009–2010. La vision de ce qui est essentiel pour

ce gouvernement aura sans doute pour effet de limiter la capacité des ministères et organismes d'accomplir leur travail. L'ABGF entreprendra un processus d'examen de programmes transparent et complet.

Plus précisément, l'ABGF prendra les mesures suivantes :

- transformer le bureau des partenariats publics-privés en un bureau des biens publics qui aura pour fonction de travailler directement avec les autres paliers de gouvernement afin d'investir dans les infrastructures publiques et d'éliminer les fonds des partenariats publics-privés;
- ne plus obliger les municipalités, les provinces et les territoires à recourir aux partenariats publics-privés pour leurs projets d'infrastructures;
- réacheminer les fonds fédéraux vers les services publics plutôt que vers les services privatisés;
- revitaliser la fonction publique fédérale;
- revoir le régime de réglementation du Canada de manière à protéger les intérêts des Canadiens et mettre en place les ressources pour assurer une surveillance et une conformité proactives et préventives de la part des fonctionnaires;
- renforcer ou rétablir les programmes scientifiques, culturels et de soutien social qui ont été éliminés ou affaiblis à la suite d'un examen des dépenses fondé sur des principes idéologiques;
- rendre le processus budgétaire transparent, imputable et démocratique et faire en sorte que le vérificateur général, le directeur parlementaire du budget et les citoyens et citoyennes du Canada comprennent le lien qui existe entre les programmes qui sont voulus et nécessaires et les recettes que le gouvernement perçoit; et
- appliquer une comptabilité d'exercice complète dans le budget des dépenses du gouvernement fédéral et dans le processus des marchés publics, afin que les livres publics fassent ressortir la valeur des biens publics et les coûts de location de longue durée de manière à révéler le déficit réel.

Développement sectoriel

Les effets de la crise mondiale ont déjà poussé à la limite quelques-unes des plus importantes industries à valeur ajoutée du Canada. Des mesures radicales doivent être prises si l'on veut préserver ces industries qui sont menacées par la

récession qui sévit dans le monde et au Canada. Cependant, nous ne pouvons pas perdre de vue le défi à plus long terme de recréer une structure économique plus équilibrée, plus diversifiée et davantage axée sur la valeur ajoutée.

- L'ABGF établira une série de conseils de développement sectoriel à l'aide d'un budget de 50 millions de dollars par année, dont le but serait de regrouper les intervenants clés de plusieurs secteurs cibles de manière à renforcer les liens et à élaborer des stratégies de développement pour l'ensemble des secteurs.
- L'industrie de l'automobile du Canada a urgemment besoin d'aide afin que les fabricants nord-américains puissent survivre aux effets du resserrement du crédit. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral appuie de telles initiatives, mais il faudra en retour obtenir des garanties fermes d'investissement et de production proportionnels au Canada, et l'industrie devra améliorer son rendement environnemental à la fois à l'égard de ses usines et de ses véhicules.
- Parmi les autres initiatives présentées par l'ABGF pour appuyer la survie et la restructuration de l'industrie de l'automobile, mentionnons :
- Faire passer à 250 millions de dollars par année le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile.
- Amorcer avec les États-Unis et le Mexique des négociations en vue d'un nouveau pacte de l'automobile nord-américain.
- Offrir pour un temps limité une incitation financière de 3 000 \$ aux Canadiens qui conduisent de vieux véhicules énergivores afin de les amener à acheter un nouveau véhicule fabriqué en Amérique du Nord.
- L'ABGF mettra en œuvre un programme d'acquisition de nouvelles compétences et de reboisement de 200 millions de dollars dans le secteur forestier.
- L'ABGF engagerait une somme de 100 millions de dollars dans le nettoyage des mines et des aires de confinement des résidus.
- L'ABGF créerait la Banque canadienne de développement, qui aurait pour fonction de participer au financement des nouveaux investissements clés par les grandes sociétés dans certaines industries stratégiques au Canada.

- Un Fonds de fabrication vert d'une valeur de 386 millions de dollars en 2009–2010 et de 340 millions de dollars l'année suivante. Ce fonds fournirait une aide supplémentaire pour la commercialisation de technologies vertes prometteuses.
- Un Fonds national de développement des compétences dans le secteur des énergies renouvelables, doté d'un budget de 80 millions de dollars en 2009–2010 et de 60 millions de dollars l'année suivante, afin d'appuyer le recyclage et l'emploi dans les projets associés à l'énergie renouvelable.

Aînés et sécurité de la retraite

Le système de pension public du Canada, la SV et le Supplément de revenu garanti (un sous-programme de la SV qui s'adresse aux personnes âgées à faible revenu) offrent un premier niveau de sécurité du revenu pour les personnes âgées du Canada.

- Étant donné que le SRG vise les personnes âgées à faible revenu, c'est un outil idéal pour stimuler l'économie à mesure que la récession de 2009 nous frappera. L'ABGF augmenterait de 15 % les prestations du SRG, une mesure estimée à 1,2 milliard de dollars.
- L'ABGF lancera aussi une expansion ambitieuse du RPC. Nous appuyons l'objectif stratégique consistant à doubler les prestations du RPC au moyen d'une partie ou de la totalité des méthodes suivantes :
 - Augmenter le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) pour les cotisations au RPC (il est actuellement à 44 900 \$).
 - Augmenter le taux de remplacement des pensions de retraite du RPC de 25 % à 50 % du salaire moyen dans l'industrie.
 - Augmenter les primes du RPC pour les employeurs qui n'offrent pas de régime de pension à leurs employés.
- L'ABGF s'oppose à tout effort visant prétendument à établir une « cotisation déterminée » ou un « échelon de prestations à cotisations déterminées » dans le RPC, qui est susceptible de déboucher sur une lente privatisation du RPC lui-même et dont le risque d'investissement serait assumé par les titulaires de comptes du RPC.

- L'ABGF propose aussi une période d'exclusion pour les soins des personnes âgées ou la prestation de soins dans le RPC. Cette mesure aiderait les personnes qui prennent soin de parents âgés ou de membres de leur famille frappés d'invalidité.

Égalité des femmes

Les femmes représentent le pourcentage le plus élevé des travailleurs précaires à temps partiel, dont les emplois sont le plus susceptibles de disparaître en période de récession. Les femmes figurent pour près de sept employés à temps partiel sur dix et occupent sans doute un plus grand nombre d'emplois à temps partiel que les hommes en raison de leurs responsabilités familiales. Les revenus des femmes occupant un emploi à plein temps sont inférieurs à ceux des hommes. Les femmes ont tendance à être surreprésentées dans le secteur des services où, dans la plupart des cas, les avantages et les programmes de cessation d'emploi n'existent pas. Pendant que les gouvernements examinent la possibilité de renflouer à coup de millions les entreprises du secteur privé, beaucoup de femmes sont incapables de joindre les deux bouts et soutiennent tout le poids de cette crise économique.

L'ABGF investira 20 millions de dollars dans l'élaboration d'une stratégie fédérale de budgétisation en fonction du sexe de façon à tenir compte au maximum de l'incidence des femmes sur les budgets nationaux.

L'ABGF investira 3 millions de dollars dans la création d'un poste de commissaire à l'égalité des sexes qui aura pour tâche de veiller à ce que les politiques n'aient pas un effet discriminatoire contre les femmes.

L'ABGF investira aussi 50 millions de dollars pour renforcer Condition féminine Canada, pour rouvrir ses bureaux régionaux et pour aider les organisations de femmes à procéder à une analyse comparative entre les sexes des politiques sur la société civile afin d'éclairer les études gouvernementales.

L'ABGF investira 20 millions de dollars dans une commission d'enquête indépendante à l'égard des femmes autochtones manquantes et assassinées.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral investira 20 millions de dollars dans une commission chargée de réexaminer les dispositions fédérales-provinciales-territoriales actuelles en matière d'aide sociale, et elle proposera des corrections aux taux de bien-être actuels.



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

410–75 rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7
TEL 613-563-1341 TELECOPIEUR 613-233-1458
COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca

Ce rapport est disponible gratuitement sur le site Web du CCPA à l'adresse www.policyalternatives.ca. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés de notre bureau national pour 10 \$.